



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0368/12/2021-160 (corr. DPC : M. St. Duquesne)

Réf. CRMS : AA/KD/BXL21152_676_PREA_GareCentrale_guichets

Annexe : /

Bruxelles, le 28/07/2021

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Cantersteen / boulevard de l'Impératrice - Gare Centrale.
Demande d'avis de principe portant sur le réaménagement de la zone des guichets et du Travel Center.
Avis de principe de la CRMS

En réponse à votre courrier du 25 juin 2021, nous vous communiquons *l'avis de principe défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 14 juillet 2021.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mars 1995 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument certaines parties de la Gare Centrale sise Cantersteen et boulevard de l'Impératrice à Bruxelles, en ce compris l'ensemble des façades extérieures de l'îlot, les toitures, la structure intérieure d'origine, la salle des guichets, l'escalier menant de la salle des guichets au premier niveau en sous-sol.



*Vue de la salle des guichets et de l'escalier monumental
(archive de 1952 extraite du dossier et photo CRMS juillet 2021)*



Au centre : vue d'un passe-billets. A droite : l'enfilade des guichets en granit du Tessin (photos CRMS juillet 2021)

1/4

Historique du bien

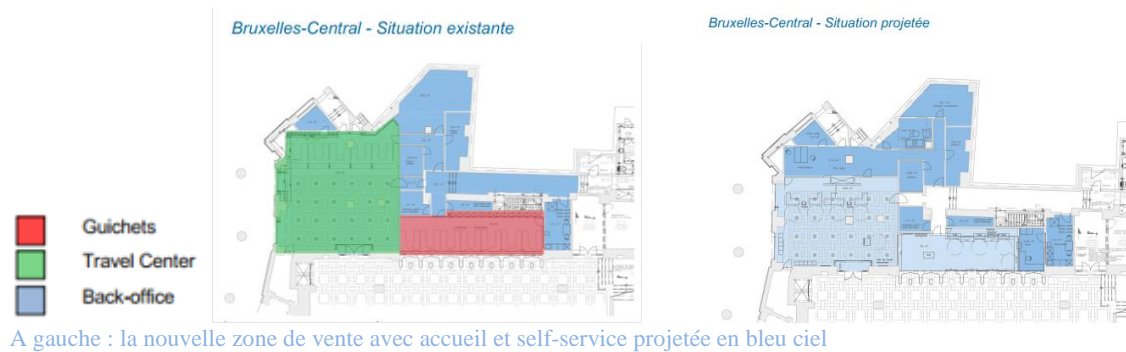
La construction de la Gare centrale fut décidée dès 1910 et sa réalisation confiée à l'architecte Victor Horta. Le projet définitif ne fut cependant finalisé qu'en 1936. Les travaux commencèrent en 1937, en 1945 l'architecte Maxime Brunfaut se vit confier la direction de la construction et en 1952 eut lieu l'inauguration. L'ensemble se présente comme une succession d'espaces situés autour de la monumentale salle des guichets. L'entrée principale s'ouvre sur le boulevard de l'Impératrice, tandis qu'un deuxième accès important, à double volée d'escalier, débouche sur le Cantersteen.

Historique du dossier

La gare a fait l'objet de travaux importants à partir de 2007 pour faire face à l'augmentation du nombre de voyageurs, comme l'allongement des quais et la modification de la salle des guichets. Celle-ci étant comprise dans l'arrêté de sauvegarde du 16 mars 1995, elle a fait l'objet d'une série d'avis de la CRMS depuis 1999 concernant diverses propositions impactant directement les guichets eux-mêmes (réduction de huit à sept le nombre des guichets, pose d'un vitrage Privalite, installation de passe-billets).

Projet

Aujourd'hui, la SNCB met en place dans ses plus grandes gares de nouveaux espaces de vente plus ouverts et mettant en évidence les nouvelles technologies de vente de billets où des «stewards» aident les usagers à acheter leurs billets au moyen des automates ou des applications en ligne (cf. gares de Bruxelles-Midi, Namur).



A gauche : la nouvelle zone de vente avec accueil et self-service projetée en bleu ciel

Extraits du dossier

A la Gare centrale de Bruxelles, la SNCB souhaite réunir le Travel Center actuel (ci-dessus en vert) et l'espace existant à l'arrière des guichets (rouge) et les transformer en une nouvelle zone de vente avec accueil et self-service (bleu ciel).



Vues du Travel Center actuel en septembre 2020 (© DPC-Urban) et en juillet 2021 (photos CRMS)



Simulation du nouveau Travel Center (extraits du dossier)

Trois propositions concernant la zone des guichets protégés sont envisagées :

Proposition 1



Figure 13 - Façade des guichets - proposition 1

Le parti de cette proposition consiste à **supprimer les sept guichets** et à les remplacer par une grande paroi vitrée et deux doubles portes automatiques. On reviendrait sur une division de châssis/vitrage paire, basée sur la division initiale, en 8 parties.

Proposition 2



Figure 14 - Façade des guichets - proposition 2

Dans cette proposition sont **conservées les parties en pierre de quatre guichets** (deux guichets de part et d'autre de la nouvelle entrée). Ces guichets ne seraient plus utilisés.

Proposition 3



Figure 15 - Façade des guichets - proposition 3

Un maximum d'éléments en pierre des guichets existants seraient conservés. Cela conduit à la création de trois accès à porte simple automatique.

En complément à ce nouvel accès (à travers la zone des guichets), la porte du Travel Center actuel, donnant dans le hall principal, serait retravaillée pour permettre son ouverture dans l'autre sens, pour mieux gérer les flux et faciliter l'évacuation en cas d'incendie. Les modifications à cette porte s'efforceraient de conserver un maximum d'éléments originaux et utiliseraient les mêmes matériaux que la porte originale.

Avis de la CRMS

De manière générale, la Commission estime que le projet proposé n'est pas satisfaisant eu égard à la qualité patrimoniale exceptionnelle des lieux. Si elle comprend la volonté de la SNCB de vouloir adapter ses services aux nouvelles techniques de vente et aux usages qui en résultent, elle estime que ces adaptations ne peuvent être réalisées au détriment du patrimoine.

Elle motive son avis défavorable pour les raisons évoquées ci-dessous :

- en ce qui concerne les guichets :

Bien que modifiés, les guichets sont issus de la composition d'origine et contribuent toujours pleinement à l'esprit des aménagements tels que voulus par Victor Horta et Maxime Brunfaut. Supprimer les guichets, même partiellement, signifierait une modification trop importante de l'ensemble de la salle qui est protégée. A défaut d'être remis en service, les guichets devraient en tout cas être tous conservés. Leur intérêt est par ailleurs clairement reconnu dans l'arrêté de protection de 1995. ***La CRMS est donc défavorable tant à la proposition 1 (disparition complète des guichets) qu'aux deux autres propositions qui modifient la composition et la perspective de leur enfilade. Elle demande de revoir le projet et de réfléchir à une solution qui prenne davantage en compte la qualité des lieux et sa valeur patrimoniale.*** Ainsi, l'espace, derrière les guichets, ne pourrait-il pas être (uniquement) accessible par le Travel Center actuel (en maintenant donc les guichets existants). A cet égard, l'argument que l'accès au Travel Center devrait écouler à la fois les flux entrants et sortants, y compris l'évacuation en cas d'incendie, n'est pas pertinent puisqu'il existe deux accès directs depuis le trottoir qu'il conviendrait de réhabiliter.

- en ce qui concerne le sas existant dans le Travel Center :

La CRMS insiste pour que soit étudiée, dans le cadre de la présente phase de travaux, ***la suppression du sas vitré qui existe devant la porte du Travel Center actuel*** car il a peu d'utilité et est particulièrement inesthétique dans le contexte patrimonial de la gare (à remplacer si nécessaire par un dispositif plus discret et mieux intégré).

- en ce qui concerne les interventions fixes et/ou événementielles dans la salle des guichets :

la salle des guichets, elle-même, est peu valorisée compte tenu des multiples interventions durables ou temporaires (fixation de haut-parleurs, écrans d'affichage numérique, panneaux publicitaires, fixation de machines de billetterie contre les parois en travertin, etc...). La salle se dégrade vu les multiples forages dans les murs et les colonnes nécessaires pour la fixation de chaque nouveau dispositif. Un signal fort s'impose pour que la salle des guichets retrouve à nouveau sa lisibilité et sa pureté d'origine. En tout état de cause, ***ces installations devraient être limitées au strict minimum et faire systématiquement l'objet de demandes de permis uniques.***

En conclusion, la CRMS émet un avis de principe défavorable. Elle demande de revoir le projet et d'étudier une proposition qui tienne davantage compte de la valeur patrimoniale des lieux. Les interventions projetées et les nouvelles ambitions liées aux nouveaux usages en matière de billetterie doivent s'inscrire dans un plus grand respect des espaces patrimoniaux protégés. La CRMS demande à la SNCB de réfléchir à une solution qui maintienne en place tous les guichets (idéalement en service), de revoir dès lors le Travel Center en matière d'accès et circulation (avec suppression du sas existant), et de faire une proposition détaillée d'implantation dans la salle des guichets de tous les dispositifs (cadastre) de signalisation, information visuelle, sonore ou publicitaire, de distribution de billets etc., en prenant en compte les contraintes patrimoniales de l'espace.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : sduquesne@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels